

7 PIZZA

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros**

**Siège social : 69 rue du Sergent Blandan, 54000 NANCY
902 353 291 RCS NANCY**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 1 FEVRIER

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 1^{er} février,
A 11 heures,

Les associés de la Société 7 PIZZA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre simple adressée le 18 janvier 2025 à chaque associé.

Sont présents :

- Monsieur Reda MAKHLOUFI, titulaire de 51 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur Samy SOUYADI, titulaire de 49 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Reda MAKHLOUFI, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus de la moitié des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,

- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Rémunération du Président,
- Nomination d'un Directeur Général
- Rémunération du Directeur Général,
- Modification de la répartition du capital social
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Reda MAKHLOUFI de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Mehdi SENOUSI,
Né à BATNA (Algérie) le 09 août 1999
De nationalité algérienne
Demeurant 6 Rue Maréchal Foch 54140 JARVILLE LA MALGRANGE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Mehdi SENOUSI ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Hichem BOUCEKKINE,
Né le 16 octobre 1990 à BOLOGHINE (Algérie),
De nationalité française,
Demeurant 9 Rue Sonnini, 54000 NANCY,

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Hichem BOUCEKKINE aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers et disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Hichem BOUCEKKINE ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

Deux cessions d'actions sont intervenues sous forme d'actes sous seing privé, à NANCY, ce jour à 11 heures, déposé à la même date au siège social contre remise d'une attestation de la gérance, aux termes desquels :

- Monsieur Reda MAKHLOUFI, titulaire de 51 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur Samy SOUYADI, titulaire de 49 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Cèdent la quotité respective de leurs actions à :

- Monsieur Mehdi SENOUSSEI soit 51 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur Hichem BOUCEKKINE soit 49 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

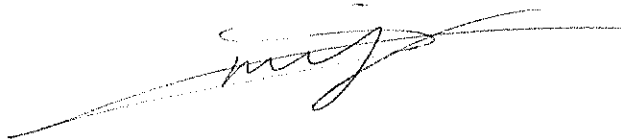
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur Reda MAKHLOUFI

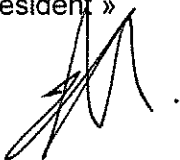
A handwritten signature in black ink, appearing to read 'MAKHLOUFI' with a stylized flourish at the end.

Monsieur Samy SOUYADI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'SOUYADI' with a long horizontal flourish extending to the right.

Monsieur Mehdi SENOUSSE

« Bon pour acceptation des fonctions de président »

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'SENOUSSE' with a stylized flourish at the end.

Monsieur Hichem BOUCEKKINE

« Bon pour acceptation des fonctions de directeur général »

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'BOUCEKKINE' with a stylized flourish at the end.